



DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP DU 13 JUIN 2019 (Après midi) Mouvement IP mutations et premières affectations

Madame La Présidente,

C'est empli d'inquiétude que nous abordons cette ultime CAP du premier semestre 2019, voire de l'année, voire même de notre mandat, si l'on se fie au projet de loi relatif à la réforme de fonction publique et notamment la partie consacrée à la révision des missions des instances sociales. Ces jours derniers l'ensemble des directions a présenté les grandes lignes et surtout les cartes du nouveau réseau de proximité. Sous couvert de géographie revisitée, de démétropolisation, et au motif d'une prétendue multiplication des points de contacts avec les usagers, ce sont de véritables séismes qui ont été annoncés.

L'ampleur des transformations à venir est sans précédent, et à ce jour encore difficile à mesurer du fait notamment d'une absence totale de concertation et d'association préalables des cadres. C'est dans ce climat troublé que nous avons examiné ce mouvement de mutation et de première affectation des inspecteurs principaux de la DGFIP.

Inspecteurs principaux pour lesquels, une nouvelle fois, l'avenir semble bien sombre. Nous ne reviendrons pas sur les constats négatifs et récurrents que nous avons déjà effectués au sein de cette instance, tant en ce qui concerne les opportunités de carrière comptable que les perspectives de promotion. Ne nous y trompons pas, désormais avec la carte revisitée de la DGFIP, l'alerte n'est plus seulement dans les perspectives mais également bien ancrée dans le présent.

Dès 2020, c'est-à-dire demain, il est à craindre que les fonctions proposées aux inspecteurs principaux soient bien éloignées des légitimes aspirations auxquelles peuvent prétendre des cadres supérieurs ayant passé un concours très sélectif. En outre, la contraction future du réseau aura un impact indéniable sur les futurs mouvements géographiques des inspecteurs principaux.

L'examen attentif du mouvement 2019 semble d'ailleurs indiquer que vous avez déjà amorcé la réforme. En effet comment interpréter le taux de satisfaction de ce mouvement qui semble bien bas au regard du doublement du nombre des gels de postes (53 contre 30 en 2018) ?

Face à ce constat, Mme la Présidente, nous sommes très dubitatifs :

- ces gels de poste, dont le millésime d'origine et l'explication ont entre parenthèses mystérieusement disparu sur le document dédié, sont-ils une anticipation de la contraction du réseau ? Faut-il dès lors comprendre que les inspecteurs principaux n'ont plus de perspectives de

carrières et de mobilité choisie ? Compte tenu des évolutions du réseau et du risque de démobilisation, nous demandons à ce que les inspecteurs principaux obtiennent la réallocation des indices comptables sur les postes administratifs pour dérouler une carrière satisfaisante en accédant au HEA.

- en outre, ces gels de poste sont-ils la conséquence de surnombres ou le fruit de la pénurie ? Dans le premier cas pouvez-vous nous communiquer les chiffres par direction en indiquant si le surnombre concerne les postes comptables (C2) ou administratifs ? Dans le second cas pouvez-vous nous expliquer l'origine de la pénurie qu'une GPEEC cohérente aurait pu éviter ? Ce surnombre se retrouve-t-il également au sein des services de la Direction Générale ? Ces surnombres éventuels sont-ils amenés à augmenter ?

- enfin ces gels de poste sont-ils annonciateurs de suppressions d'emploi ?

Au regard de toutes ces interrogations nous vous rappelons également que le sujet sensible du taux de promotion à la sélection AFIPA demeure vivace compte tenu de l'importance des IP du stock et notamment des IP du tableau 2012 qui ont été invités à reporter leur sélection sur les années 2019 et suivantes.

Par ailleurs, de nombreux collègues qui n'ont pas eu satisfaction lors de ce mouvement s'interrogent sur la fin de l'alternance arrivée prioritaire / arrivée non prioritaire. Quel est le message adressé à vos cadres supérieurs ? Faudra-t-il à l'avenir, a fortiori dans le contexte du nouveau réseau, bénéficier obligatoirement d'une priorité pour avoir une chance d'obtenir une mutation ? Le risque étant de générer une forme de rupture d'égalité.

Enfin nous souhaitons obtenir des précisions quant à votre manière de traiter les demandes prioritaires. En effet ce mouvement laisse entrevoir qu'une hiérarchie existe de facto entre les priorités de niveau 1 (avec enfants) et celles de niveau 2 (rapprochement de conjoint). Pourtant le guide du mouvement de mutations et de premières affectations des IPFiP précise explicitement (Thème 3, point 1) « *qu'aucune hiérarchie n'est établie entre les différents types de priorités* ».

Vous l'aurez compris Madame la Présidente, nous sommes très inquiets pour les Inspecteurs Principaux de la DGFIP qui une fois de plus ont le profil idéal du grade sacrifié sur l'autel de la réforme. Le malaise est profond chez nos collègues et nous ne comprendrions pas que vous n'en preniez pas toute la mesure.

Nous remercions le bureau RH1B pour leur disponibilité et les documents transmis.